

Le FIPHFP, qu'est-ce que c'est ?

Le Fonds d'Insertion pour les Personnes en Situation de Handicap de la Fonction Publique a été créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. L'objectif du FIPHFP est de mettre en œuvre une politique destinée à promouvoir l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique, ainsi que la formation et l'information de tous les acteurs.

Le rôle du FIPHFP

- ✓ Favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap
- ✓ Aider au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap
- ✓ Contribuer à un environnement numérique accessible
- ✓ Valoriser l'apprentissage des personnes en situation de handicap
- ✓ Soutenir la formation professionnelle des agents en situation de handicap et sensibiliser l'environnement professionnel

Les aides du FIPHFP

Le FIPHFP propose aux employeurs publics 35 aides pour les aider et les accompagner à l'insertion et au maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap. Ces aides, soumises à des conditions d'attribution, sont regroupées dans un catalogue régulièrement mis à jour.

On distingue plusieurs types d'aides différentes :

<p><u>Les aides techniques</u> : prothèses auditives, fauteuil roulant, autres prothèses et orthèses, transport adapté, etc.</p>	<p><u>Les aides pour l'aménagement de poste</u> : étude ergonomique de poste et analyse de la situation du travail, aménagement du poste de travail, etc.</p>
<p><u>Les aides à l'insertion dans l'emploi</u> : prime d'insertion (apprentissage, CUI-CAE et Emploi d'avenir), indemnité d'apprentissage, etc.</p>	<p><u>Les aides humaines</u> : auxiliaire dans le cadre des activités professionnelles, tutorat, interprète en langue des signes, etc.</p>

Vous pouvez consulter le catalogue du FIPHFP à l'adresse suivante :

<http://www.fiphfp.fr/Le-FIPHFP/Actualites-du-FIPHFP/Mise-a-jour-du-catalogue-des-interventions-du-FIPHFP2>

Le service Santé Prévention du Centre de Gestion est à votre disposition pour vous informer et vous accompagner concernant les aides FIPHFP : prevention@cdg46.fr